



FICHE APPEL A PROJET (AAP) 2016-2017 « Sensibilisation des jeunes à l'Économie Sociale et Solidaire »

- L'appel à projet (AAP) s'adresse aux lycées et Centres de Formation d'Apprentis (CFA), souhaitant mener une action de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes.
Il propose et finance un accompagnement par deux acteurs de l'économie sociale et solidaire, la CRESS Normandie et l'ARDES.
Il intègre également la prise en charge de dépenses liées à la mise en œuvre du projet porté par l'établissement.

- Le projet de l'établissement financé par l'AAP doit concerner des groupes d'élèves de lycées d'enseignement général, professionnel, technologique, agricole, aquacole (de la seconde jusqu'au BTS), ou des jeunes de CFA.
Pour les élèves de lycée, le projet peut être un prolongement du travail mené en classe, par exemple en accompagnement personnalisé, en heures projet...ou en atelier de volontaires en temps périscolaire, sous réserve d'un accompagnement par un enseignant.

Un maximum de 10 projets sera sélectionné sur les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

- Les candidatures à l'AAP doivent être présentées conformément à la fiche jointe. Les deux opérateurs partenaires de la Région sont à la disposition des établissements en tant que ressources et conseil pour l'aide à l'élaboration du projet et à la construction du budget :

Laure DREGE

Chambre Régionale de l'Économie Sociale
et Solidaire de Normandie (CRESS)
02 31 06 09 23

laure.drege@cressnormandie.org

Fanny MOLLET

Association Régionale pour le Développement
de l'Économie Solidaire (ARDES)
02 31 82 43 91

ardes-bn@wanadoo.fr

Le dossier de candidature est à adresser par mail au plus tard le

Lundi 17 octobre 2016

à

laure.drege@cressnormandie.org

et

ardes-bn@wanadoo.fr

I. Finalité de la démarche :

- favoriser la connaissance de l'économie sociale et solidaire,
- sensibiliser les jeunes publics à ses enjeux,
- développer à terme l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire.

II. Les partenaires du dispositif :

La Région Normandie est à l'initiative de la démarche. Elle copilote l'action en partenariat avec le Rectorat.

Les acteurs partenaires du dispositif sont : la CRESS Normandie (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) et l'ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Économie Solidaire). Ces structures accompagnent en tant qu'experts les établissements scolaires dans la mise en œuvre de leur projet (conseil aux enseignants, intervention auprès des élèves en présence de l'enseignant, préparation et animation de la restitution finale régionale, ...). **L'accompagnement par l'ARDES ou la CRESS est obligatoire.**

III. Principes et cadre de l'AAP :

L'AAP s'appuie sur une action de médiation qui met en relation les membres de la communauté éducative, en particulier le corps enseignant, les élèves, leurs familles et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'AAP s'appuie sur un enseignant référent.

Le projet porté par l'établissement doit s'inscrire dans la durée (une année scolaire) et ne doit pas en rester à une intervention ponctuelle. Il s'agit donc de structurer une action en quatre phases¹ :

1) sensibiliser, interpeller (public : plus d'une classe)

- à titre d'exemple, actions déjà menées en phase 1 :
 - o conférence
 - o ciné-débat
 - o témoignage de professionnels,

2) proposer un projet pédagogique autour de « comment l'économie sociale et solidaire peut être une voie à emprunter », dans le cadre d'une mise en situation, de la réalisation d'une action qui aboutit à une production. **La visite de structures de l'ESS fait partie intégrante de ce temps** (public : un groupe d'une quinzaine de jeunes volontaires **en temps périscolaire, ou une classe en temps scolaire, avec un référent pédagogique dans tous les cas**)

- à titre d'exemple, actions déjà menées en phase 2 :

- o visite et analyse de pratiques d'entreprises : rallye découverte de structures de l'ESS du territoire organisé avec les élèves
- o création d'initiatives solidaires dans l'établissement : cafétéria avec des produits du commerce équitable, Système d'échange local / Réseau d'échanges de savoirs et de services, collecte de produits, financement solidaire d'un projet via une plateforme de crowdfunding
- o initiatives culturelles : théâtre, journal, émission de radio, abécédaire
- o missions professionnelles pour le compte d'entreprises de l'ESS
- o mise en place d'événements ESS dans l'établissement : festival ESS, journées solidaires

3) diffuser au sein de l'établissement les résultats de l'action menée

- à titre d'exemple, actions déjà menées en phase 3 :

- o réalisation d'un abécédaire sur les mots clés de l'ESS (présenté sous la forme d'une exposition)
- o écriture de billets d'humeur
- o vidéo sur le parcours du légume bio
- o réalisation d'un questionnaire d'analyse des spécificités des entreprises solidaires
- o montage vidéo de portraits de jeunes engagés dans l'ESS
- o réalisation d'une émission de radio
- o exposition présentant des entreprises, des professionnels, (bénévoles, usagers, salariés),

¹ présentation non chronologique

4) participer à la restitution finale régionale (demi-journée).

IV. La restitution finale régionale :

La restitution fait partie intégrante de l'action ; la participation des élèves et enseignants à cette demi-journée est obligatoire.

Les établissements concernés s'engagent à permettre aux référents et aux lycéens ou apprentis des classes retenues de préparer la restitution finale régionale. En particulier, un temps d'intervention permettant aux élèves de rendre compte de leurs travaux le jour de la restitution finale régionale doit être formalisé en amont et préparé avec les élèves et l'équipe pédagogique.

Le film projeté l'an dernier lors de la restitution régionale peut être visionné sur les sites : www.essnormandie.org et www.ardes.org.

V. Engagement de l'établissement :

- le projet porté par l'établissement en matière de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire doit être intégré dans le projet éducatif de l'établissement et préparé avec l'équipe éducative,
- **les établissements concernés s'engagent à permettre aux référents, aux lycéens ou aux apprentis des classes retenues de suivre les différentes étapes les concernant dans ce programme (voir calendrier prévisionnel ci-dessous),**
- le référent s'engage à participer aux deux réunions organisées par la Région Normandie (fin 2016 et bilan en juin 2017),
- le référent s'engage à participer à la demi-journée de restitution finale régionale en mai 2017, accompagnée des élèves.

VI. Modalités financières réciproques :

La Région prend en charge

- les dépenses liées au projet, telles que les frais matériels, les prestations d'intervenants autres que l'ARDES et la CRESS dans la limite de l'enveloppe dédiée
- les frais de transport pour participer à la restitution finale régionale,
- le financement de l'accompagnement par la CRESS et l'ARDES

L'établissement prend en charge :

- Les frais de déplacements des enseignants aux réunions pour le lancement et le bilan de l'action
- les frais de transports des groupes hors restitution finale régionale pour d'autres sorties éventuelles, à l'initiative des établissements.

VI. Calendrier :

Date limite de dépôt des candidatures à l'AAP : 17 octobre 2016

Réunion du comité de sélection des projets : 24 octobre 2016

Réponse aux établissements : après les vacances de la Toussaint

Réunion avec les référents d'établissement pour le lancement de l'action :

..... 16 novembre 2016 (15H-17H)

Démarrage de l'action dans les établissements : à partir de novembre 2016

Restitution finale régionale : mai 2017

Réunion avec les référents d'établissement pour le bilan de l'action : juin 2017